

AFFAIRE N°9 - Indemnisation de M. MUNSCH Claude, locataire de l'immeuble acquis par la Ville de Saint-Denis, pour l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à attribuer à M. MUNSCH Claude, l'indemnité d'éviction de 3 040 F qui lui est due en qualité de locataire de Madame Veuve LAMOLLY dont l'immeuble a été acquis en vue de l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

La dépense est prévue au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

St Denis le 31/3/76  
 au Préfet et par  
 délégation  
 Le Directeur des Fi-  
 nances et des collectivités  
 locales  
 Signé : PASTOR  
 le Chef de bureau délégué  
 MONTEIL

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x